



## **Le Big-bang de la fonction publique, c'est quoi ?**

L'objectif des réformes à venir est clairement posé par l'exécutif. Il s'agit de réduire la dépense publique de près de 80 milliards d'euros sur le quinquennat Macron.

Le 1<sup>er</sup> février dernier, Édouard PHILIPPE et Gérald DARMANIN ont exposé leur feuille de route. Elle constitue le premier volet d'un train de réformes et concerne essentiellement la gestion des ressources humaines de la Fonction Publique.

### **Les orientations gouvernementales au titre du « Chantier Action Publique 2022 » sont claires et destructrices**

Elles visent à préparer la mise en œuvre des conclusions du Comité d'Action Publique 2022, le deuxième volet des réformes. Ce programme sensé analyser en quelques mois l'ensemble des missions publiques, annoncera en mars celles qui feront l'objet d'un abandon, d'un transfert ou d'une privatisation.

Avec l'arrêt de nombreuses missions et la numérisation des autres, certains métiers vont disparaître. La suppression de 120.000 postes de fonctionnaire est annoncée et le recours aux contractuels est privilégié !

**Toutes les missions, tous les services, toutes les implantations sont impactés. Rien n'est laissé au hasard !**

**Les droits à promotion, à mutation sont eux aussi remis en question ! Et revoilà les vieilles recettes : rémunération au mérite, plan de départs « volontaires », jour de carence..**

Dans un souci d'adaptation des emplois aux missions, la mobilité fonctionnelle et géographique sera accrue, grâce à l'assouplissement des règles de mutations (disparition des corps d'emploi, affectation départementale voire inter-régionale). Dans le même temps, un plan de départs volontaires vers le privé sera proposé aux agents.

- Quand il n'y aura plus d'affectation nationale et que vous serez affecté au département, quel poste aujourd'hui vacant risquez-vous de rejoindre ?
- Quand votre mission sera supprimée, vous irez où ? Pour y faire quoi ?
- Quand vous aurez le choix entre une mutation à 500km de votre domicile ou un départ volontaire, vous choisirez quoi ? Est-ce que vous serez réellement volontaire ?
- Quand la DGFIP pourra choisir entre un fonctionnaire ou un contractuel. A votre avis, quelle option sera retenue ?

**Vous ne voulez pas de ces réformes ?**

**Alors, Agissez !!!  
Changez le CAP !!  
A la DGFIP et avec tous les salariés le 22 mars en grève pour  
imposer nos choix !**